

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le six octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : ETCHETO Nathalie - DACHARY Jérôme - OYHENART

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Présentation de la recherche d'un lieu potentiel d'implantation pour une antenne-relais par François RADUREAU d'AXIANS pour le compte d'ORANGE

François RADUREAU de la société AXIANS, agissant pour le compte d'ORANGE, a pris contact avec la Maire afin de travailler en coopération avec la commune sur la recherche d'un site potentiel d'implantation d'une antenne-relais ; ceci afin d'améliorer la couverture du réseau ORANGE, aujourd'hui médiocre sur le territoire. Il expose que le territoire communal est déjà couvert par 3 antennes relais : une située au château d'eau de Bidache, une autre à proximité de l'autoroute A64 au fond du quartier Lassarade et la dernière à La Bastide-Clairense. Il explique avoir défini un périmètre où le signal est très perturbé et la réception mauvaise, entre le chemin de Pekotxe, la route de Bayonne et le chemin d'Arbinoritz. Il rappelle les contraintes fortes qui s'imposent à eux à savoir la nécessité de trouver un point haut à cause du relief important, ainsi qu'un site facile d'accès. Il indique avoir repéré une zone théorique permettant de couvrir la dite zone mais aussi le bourg. Sont évoqués les hauteurs de Larceveau, du quartier Burgain, de Mendibure, de Saricouet et le site du Stade. Le château d'eau est quant à lui écarté du fait de son éloignement de la zone à couvrir (Sud, Sud-Ouest).

La sécurité, les questions liées à l'urbanisme, les modalités de location du terrain, le calendrier de mise en œuvre d'un tel projet et les blocages inhérents à ce type d'opération sont évoqués. La question de la présence d'un champs électromagnétique est éclaircie : important en cas de mauvaise couverture du réseau car le téléphone cherche constamment, faible aux abords d'une antenne. Si un site remplissant toutes les conditions est trouvé sur le territoire, en domaine privé comme en domaine public, la commune fera réaliser une exposimétrie (mesures de champs électromagnétique) afin d'évaluer ce phénomène.

François RADUREAU explique en être au tout début de la phase de prospection. Il reviendra vers la maire plus tard, lorsqu'il aura ciblé précisément un certain nombre de sites potentiels.

2. Approbation du compte rendu du 08 septembre 2020

Le compte rendu du 08 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Demande de subvention Programme voirie 2020

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet Programme voirie 2020 et son plan de financement prévisionnel évalué à 101 540,80 € HT,
- de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération
- de financer le reste à charge sur fonds libres et par emprunt.

La demande de subvention Programme voirie est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Bardos, élaboré en 2015 et modifié une première fois en 2018, afin d'intégrer diverses modifications dont celle du changement d'équipe municipale ce premier trimestre 2020,
- de charger la Maire de le transmettre à la Direction des sécurités, Service interministériel de défense et de protection civiles de la Préfecture de Pau.

La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Bardos est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

Permanence d'information et de distribution des badges OM

La Maire indique qu'à l'issue des 2 premières permanences de distribution des badges OM (ordures ménagères), il reste quelques 200 logements à livrer sur les 890 logements et activités référencés. Elle indique qu'un courrier sera adressé par le service Collecte et valorisation des déchets de la CAPB aux administrés concernés et qu'une nouvelle permanence devra être assurée. Elle propose plusieurs dates et interroge les conseillers sur leurs disponibilités. Le mardi 20 octobre est retenu, de 17H à 20H.

Travaux

La Maire indique avoir reçu un certain nombre d'Information préalables à des travaux concernant le remplacement de poteaux télécom dans plusieurs quartiers de la Commune.

Appel à manifestation d'intérêt « Cluster Ruralités » ou « Circuits courts »

La Maire indique que 6 exploitants agricoles bardoztars ont manifesté de l'intérêt pour participer à un projet de développement des circuits-courts sur le Pays de Bidache et qu'ils assisteront à la réunion du 19 octobre prochain : MENDIBURU (Glaces de la ferme), GAEC CURUTCHET (fromages), BIDART Eric (volailles, œufs), DUBLANC Sabine (plantes médicinales et aromatiques), DACHARY Cédric (bovins viande), HEGUIXIPIA (miel).

Point RH

La Maire indique avoir retenu 2 candidatures pour le remplacement :

- de Sophie au secrétariat, 2 jours par semaine : Nathalie ETCHEGOYEN d'Ayherre, agent du pôle Mission temporaire du Centre de Gestion, qui a commencé ce lundi 7 octobre ;
- de Violaine à l'école publique : Angélique AUBER, assistante maternelle qui a exercé pendant 10 ans à Came, disponible immédiatement.

Elle fait part de son étonnement et de celui de son adjointe Odette DIBON à la lecture des CV et de la tenue des entretiens, de constater un nombre certain de candidates en reconversion, éprouvées dans leur emploi actuel par une perte de qualité dans les relations humaines ; un fait sociétal qui ne peut qu'inquiéter.

Téléthon 2020

Jean-Baptiste LAMOTE indique que 3 associations bardoztardes (Bardos en scène, Trial club, USB) et l'EPHAD ALBODI sont partantes pour organiser une animation dans le cadre du Téléthon 2020, et qu'un article sera diffusé dans Bardos-Info pour ouvrir l'évènement aux particuliers.

ESKUARALDIA

Odette DIBON rappelle que la deuxième édition d'EUSKARALDIA se tiendra du 20 novembre au 4 décembre prochains. Destinée à encourager la diffusion de l'euskara sur le territoire, elle indique que plusieurs commerces bardoztars vont participer à l'opération : VIVAL, BASTIDARRA, Boulangerie OGI ARTE, ELIKATXO ainsi que l'école publique, l'EPHAD ALBODI, AZIKA et la Mairie. La communication sera assurée au travers du port d'un badge indiquant à l'interlocuteur si on parle (badge avec une bouche) ou si on comprend (badge avec une oreille). Des dépliants seront distribués dans tous les commerces et lieux publics.

Questions des conseillers

- Martine CELHAY exprime son mécontentement à propos de l'occupation du mur à gauche. Sa fille Sarah, licenciée d'Uhaldean, a trouvé porte close le week-end précédent alors qu'elle souhaitait jouer à la pelote ; ce qui ne devrait pas arriver lorsque le mur à gauche n'est pas réservé pour une réception. Comme le mur à gauche était ouvert ce même matin, la Maire se demande si des personnes ne se sont pas enfermées à l'intérieur. Elle propose de faire le point sur cette question avec ses services ainsi que sur le problème de la flaque d'eau constatée lors d'un entraînement d'Uhaldean.
- Martine CELHAY déplore l'utilisation de la salle ERDIZKA par des intervenants hors associations non bardoztars qui, selon elle, profitent des largesses de la commune. S'en suit une discussion sur les activités dispensées ou pas par des associations et sur l'offre offerte aux habitants.
- Elisabeth TOURATON regrette le nombre de repas végétariens servis à la cantine (une fois par semaine). Elle trouve le cadencement trop important. La Maire lui indique que, depuis 3 ans, il s'agit d'une obligation légale et que le prestataire API s'efforce à innover pour s'adapter au mieux à ce jeune public primaire (et ados du collège).

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 03 novembre 2020.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY.



